Maître d'Ouvrage – Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture – 30 rue du Château des Rentiers – 75 013 Paris

Travaux urgents de mise en conformité des installations électriques et du Système de Sécurité Incendie du Château de Saint-Germain-en-Laye

MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

MUSÉE D'ARCHÉOLOGIE NATIONALE
Domaine national du château de Saint-Germain-en-Laye

Notice de sécurité



ALTERNET
Bureau d'Études ALTERNET
7 rue Abel Hovelacque
75013, Paris
tel : 01.53.79.04.00
mail : alternet@alternet.net
https://www.alternet.net

Rév.	Date	Responsables	Commentaire
0	Février 2026	Mathieu LÉRAT \| Natacha PRSA \| Nicolas FERRALI	Document initial
A	Mai 2026	Mathieu LÉRAT \| Natacha PRSA \| Nicolas FERRALI	Prise en compte remarques BTP Consultants

Sommaire

I. PREAMBULE 4

I.1. OBJET DU PRESENT DOCUMENT 4
I.2. INTERVENANTS PRINCIPAUX 4
I.3. CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT 4
I.4. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ETABLISSEMENT 4
I.5. RECAPITULATIF DES DEROGATIONS DEMANDEES 5

II. PRESENTATION DU PROJET 6

II.1. TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE 6
II.2. TEXTES DE REFERENCE 6
II.3. DESCRIPTIF SYNTHETIQUE DES TRAVAUX 6
II.3.1 Electricité Courants Forts | CFO 6
II.3.2 Electricité Courants Faibles | SSI 7
II.3.3 Protection Incendie | PRI 7
II.3.4 Lots architecturaux 7

III. PRESENTATION DES TRAVAUX AU REGARD DE LA REGLEMENTATION ERP 8

III.1. ARTICLES GN | DISPOSITIONS COMMUNES 8
III.1.1 Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrés lors de l'évacuation | GN 8 8
III.1.2 Travaux dangereux | GN 13 8
III.2. ARTICLES CO | CONSTRUCTION 8
III.2.1 Conception et desserte des bâtiments | CO 1 à 5 8
III.2.2 Isolement par rapport aux tiers | CO 6 à 10 8
III.2.3 Résistance au feu des structures | CO 11 à 15 8
III.2.4 Couvertures | CO 16 à 18 8
III.2.5 Façades | CO 19 à 22 8
III.2.6 Distribution intérieure et compartimentage | CO 23 à 26 8
III.2.7 Locaux non accessibles au public et locaux à risques particuliers | CO 27 à 29 \| Y 8 8
III.2.8 Conduits et gaines | CO 30 à 33 8
III.2.9 Dégagements | CO 34 à 56 \| Y 9 9
III.3. ARTICLES AM | AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER 9
III.4. ARTICLES DF | DESENFUMAGE 9
III.4.1 Principes de désenfumage \| DF 3 9
III.4.2 Désenfumage des escaliers \| DF 5 9
III.4.3 Désenfumage des circulations horizontales encloisonnées et des halls accessibles public \| DF 6 9
III.4.4 Désenfumage des locaux accessibles au public \| DF 7 9
III.4.5 Désenfumage des locaux non accessibles au public \| DF 8 9
III.5. ARTICLES CH | CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGIRATION, CONDITIONNEMENT D'AIR, PRODUCTION DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE 9
III.5.1 Implantation des appareils de production de chaleur et/ou de froid \| CH 5 à 12 9
III.5.2 Stockage des combustibles \| CH 13 à 17 10
III.5.3 Eau chaude sanitaire \| CH 26 et 27 10
III.5.4 Traitement d'air et ventilation \| CH 28 à CH 40 10
III.5.5 Traitement d'air et ventilation \| CH 41 à CH 43 10
III.6. ARTICLES GZ | INSTALLATION AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUEFIES 10
III.7. ARTICLES EL | INSTALLATIONS ELECTRIQUES 10
III.7.1 Règles d'installation \| EL 5 à 11 10
III.7.2 Installations de sécurité \| EL 12 à 17 10
III.7.3 Maintenance, exploitations et vérifications \| EL 18 et 19 10

III.8. ARTICLES EC | ECLAIRAGE 11
III.8.1 Eclairage normal | EC 6 11
III.8.2 Eclairage de sécurité | EC 7 à 15 11
III.9. ARTICLES AS | ASCENSEURS, ESCALIERS MECANIQUES, TROTTOIRS ROULANTS 11
III.9.1 Ascenseurs | AS 1 à 3 11
III.10. ARTICLES GC | APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION 11
III.10.1 Appareils installés dans les locaux accessibles ou non au public | GC 19 et 20 11
III.11. ARTICLES MS | MOYENS DE SECOURS 11
III.11.1 Moyens d'extinction | MS 4 à 40 | Y 18 11
III.11.2 Dispositions visant à faciliter l'action des pompiers et service de sécurité incendie | MS 41 à 52 11
III.11.3 Système de sécurité incendie | MS 53 à 67 | Y 21 | L 15 | L 16 11
III.11.4 Entretien et consignes d'exploitation | MS 68 et 69 12
III.11.5 Système d'alerte | MS 70 et 71 | Y 22 | L 17 12
III.11.6 Entretien, vérifications et contrôle | MS 72 à 75 12

I. PRÉAMBULE

I.1. OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT

Le présent dossier a pour objet de présenter les travaux de mise en conformité des installations électriques Courants Forts et de la mise en sécurité (Système de Sécurité Incendie, et Moyens de Protection Incendie) du Château de Saint-Germain-en-Laye.

I.2. INTERVENANTS PRINCIPAUX

Les intervenants sur la présente opération sont :

- Maîtrise d'Ouvrage et conduite d'opération : OPPIC
- Maîtrise d'Œuvre technique : ALTERNET
- Economiste : CAMEBAT
- Bureau de Contrôle : BTP CONSULTANTS
- Coordination SSI : ALTERNET
- Maîtrise d'Œuvre pour les espaces MH : Gwendoline THEPAUT – ACMH

Personne à contacter pour obtenir des précisions ou solliciter des documents complémentaires :

- Rose-Marie MOUSSEAUX : Directrice Château (rose-marie.mousseaux@culture.gouv.fr, 06.72.41.66.29)
- Olivier HAUCHECORNE : Secrétaire Général (olivier.hauchecorne@culture.gouv.fr, 06.83.88.46.91)

I.3. CLASSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Château est classé Monument Historique depuis 1862. Le classement a été étendu à la totalité du Domaine National en 1963. Le Musée d'Archéologie Nationale est un Etablissement Recevant du Public (ERP) de 3ème catégorie, de type Y avec activités de type L, N et S.

L'effectif maximum admissible est de 700 personnes et l'effectif déclaré est de 545 personnes, dont 80 membres du personnel, selon la déclaration à date.

Le Château sera équipé d'un système de sécurité incendie de catégorie A, avec équipements d'alarme de type 1. La détection automatique déployée sera partielle.

I.4. DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'ÉTABLISSEMENT

Le Château comporte 4 ailes sur un total de 7 niveaux, et est constitué comme suit :

- Sous-Sol, en infrastructure, également nommé Rez-de-Douves :
 - Local technique concessionnaires CFO avec les différents compteurs de type C4 et C5
 - Principaux locaux techniques, local TGBT, local chaufferie, etc.
 - Centrales de Traitement d'Air (CTA) et Robinet d'Incendie Armé (RIA)
- Rez-de-Cour :
 - Entrée officielle du Château depuis la place Charles de Gaulle, et espaces d'accueil
 - Poste Central de Sécurité (PCS), et quelques locaux CTA
 - Bibliothèque et librairie accessibles au public
 - Auditorium, ateliers et Chapelle
- 1er Entresol :
 - Salles d'exposition accessibles au public
 - Bureaux, archives, réserves et placards techniques
 - Bibliothèque non accessible au public, avec monte-livres pour transfert vers la bibliothèque du RDC

- Niveau R+1 :
 - Salles d'exposition accessibles au public
 - Bureaux, archives, réserves et placards techniques
- 2ème Entresol :
 - Réserves et espaces techniques réduits
- Niveau R+2 :
 - Salles d'exposition, principalement utilisées à ce jour comme réserves nobles
 - Réserves et placards techniques
 - Combles de la Chapelle
- Toiture :
 - Circulations en toiture, et accès escaliers
 - Locaux techniques machineries ascenseur, et cloches

I.5. RÉCAPITULATIF DES DÉROGATIONS DEMANDÉES

Sans objet.

II. PRÉSENTATION DU PROJET

II.1. TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ

La présente notice de sécurité concerne les travaux de mise en conformité des installations électriques et de la mise en sécurité du Musée d'Archéologie Nationale, situé au Château de Saint-Germain-en-Laye.

Les travaux menés dans le Château concernent :

- Le remplacement du TGBT, des réseaux de distribution électrique principaux par de nouvelles verticalités, des tableaux divisionnaires existants, la rénovation complète du local comptage et la mise en œuvre de systèmes de ventilation dans les locaux comptage et TGBT ;
- Le curage des installations courants forts / courants faibles non reconduites ;
- Le remplacement du SSI existant par un SSI de catégorie A avec détection automatique d'incendie ;
- La création de deux bouches relais dans la Cour d'Honneur (PRI – Protection incendie)
- Le désenfumage des escaliers protégés (lots architecturaux).

II.2. TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Code la Construction et de l'Habitation – R. 143-1 à R. 143-47 (ERP) / R. 111-38 à R. 125-21 (Contrôle technique des bâtiments) ;
- Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public :
 - Arrêté du 12 juin 1995 modifié – Dispositions générales et particulières du type Y,
 - Arrêté du 25 juin 1980 modifié – Dispositions générales et particulières du type L,
 - Arrêté du 25 juin 1980 modifié – Dispositions générales et particulières du type N,
 - Arrêté du 12 juin 1995 modifié – Dispositions générales et particulières du type S.
- Arrêté du 25 juin 1980 portant règlement de sécurité concernant les Etablissement Recevant du Public et leur protection contre les risques d'incendie et de panique – Dispositions applicables à tous les établissements recevant du public (LIVRE 1) ;
- Code du travail et arrêtés pris pour son application.

II.3. DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE DES TRAVAUX

II.3.1 ELECTRICITÉ COURANTS FORTS | CFO

Il est entrepris dans le cadre des travaux de mise en conformité :

- La dépose des installations existantes non reconduites (réseaux électriques primaires, supportages, goulottes, TD, etc.) ;
- La mise en œuvre de chemins de câbles pour effectuer la distribution électrique courants forts ainsi que la distribution dédiée au lot SSI ;
- La réalisation de nouveaux locaux comptage et TGBT « Château », avec mise en œuvre notamment de systèmes de ventilation ;
- La mise en œuvre des arrêts d'urgence propres aux installations électriques ;
- La mise en place d'un système de protection des installations électriques par parafoudres permettant, en cas de surtension due à la foudre, de découpler les installations du site. Ils seront donc prévus au niveau des tableaux généraux et armoires divisionnaires ;
- La mise en œuvre de nouveaux tableaux électriques dans l'ensemble des espaces du Château.

II.3.2 ELECTRICITÉ COURANTS FAIBLES | SSI

Il est entrepris dans le cadre des travaux de mise en conformité :

- Les travaux portant sur le remplacement du SSI existant par un SSI de catégorie A avec détection automatique d'incendie ;
- Le raccordement des DAS sur le nouveau SSI ;
- L'asservissement au SSI des portes coupe-feu existantes dans les circulations du rez-de-chaussée ;
- La prise en compte, dans le dimensionnement du SSI, de l'asservissement à termes, de l'ensemble des portes coupe-feu du château, aujourd'hui en mesures conservatoires ;
- La mise en œuvre d'une AES ;
- Les équipements centraux du SSI projeté seront installés dans un VTP coupe-feu 1 heure, 6 faces. Le VTP sera créé s'il est non existant et disposera d'une PCF ½ h avec oculus et ferme porte. Des coffrets VTP seront également créés pour accueillir les satellites déportés du CMSI dans les étages.

II.3.3 PROTECTION INCENDIE | PRI

Il est entrepris dans le cadre des travaux de mise en conformité :

- Le curage complet et la dépose des RIA existants (non fonctionnels).
- La création de deux bouches relais incendie dans la Cour d'Honneur. Les bouches seront situées à moins de 25 m de tout escalier.
- Pour cela, il sera créé deux raccords d'alimentation DN 100, accessibles depuis la voirie, au niveau de la Place d'Armes. Ils seront à moins de 60 m de la bouche incendie existante n°41, également située sur la Place d'Armes.

II.3.4 LOTS ARCHITECTURAUX

Il est entrepris dans le cadre des travaux de mise en conformité :

- La remise en état du local comptage existant situé dans les douves avec un traitement de remontées capillaires ;
- La réalisation d'une étanchéité bicouche autoprotégée avec dépose / repose des sols du parvis. L'étanchéité sera réalisée au droit du plancher du local comptage ;
- L'agrandissement du local TGBT « Château » en supprimant la cloison en carreau de plâtre et le faux plancher rapporté ;
- La création des colonnes pour passage des réseaux CFO dans les escaliers du Château ;
- La création du désenfumage des cages d'escaliers selon plans architecte.

III. PRÉSENTATION DES TRAVAUX AU REGARD DE LA RÈGLEMENTATION ERP

III.1. ARTICLES GN | DISPOSITIONS COMMUNES

III.1.1 PRINCIPES FONDAMENTAUX DE CONCEPTION ET D'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT POUR TENIR COMPTE DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉS LORS DE L'ÉVACUATION | GN 8

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.1.2 TRAVAUX DANGEREUX | GN 13

En aucun cas, les travaux seront réalisés en présence du public, et en particulier ceux qui feraient courir un danger quelconque à ce dernier ou qui apporteraient une gêne pour son évacuation.

Des permis feu devront être fournis par les entreprises, lorsque des travaux sur point chaud sont prévus.

III.2. ARTICLES CO | CONSTRUCTION

III.2.1 CONCEPTION ET DESSERTE DES BÂTIMENTS | CO 1 À 5

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.2.2 ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS | CO 6 À 10

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.2.3 RÉSISTANCE AU FEU DES STRUCTURES | CO 11 À 15

La stabilité au feu des dalles et cloisons impactées par le projet devra être conservée. Le degré coupe-feu existant sera systématiquement reconduit, et sera a minima de degré CF1h.

III.2.4 COUVERTURES | CO 16 À 18

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.2.5 FAÇADES | CO 19 À 22

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.2.6 DISTRIBUTION INTÉRIEURE ET COMPARTIMENTAGE | CO 23 À 26

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.2.7 LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC ET LOCAUX À RISQUES PARTICULIERS | CO 27 À 29 | Y 8

Les locaux à risques moyens qui sont modifiés dans le projet (local TGBT, placards techniques électriques, …) seront isolés des autres volumes par des parois CF 1 heure et des portes CF ½ heure équipée de ferme-portes.

Le local comptage est considéré comme local à risque important, puisqu'il est prévu avec les mesures conservatoires nécessaires à un passage en local HT. Il sera traité CF 2 heures avec portes CF 1 heure.

III.2.8 CONDUITS ET GAINES | CO 30 À 33

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.2.9 DÉGAGEMENTS | CO 34 À 56 | Y 9

III.2.9.1 Dispositions générales | CO 34 à 42

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.2.9.2 Sorties | CO 43 à 48

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.2.9.3 Escaliers | CO 49 à 56 | Y 9

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.2.9.4 Espaces d'attente sécurisés | CO 57 à 60

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.3. ARTICLES AM | AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS, DÉCORATION ET MOBILIER

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.4. ARTICLES DF | DÉSENFUMAGE

III.4.1 PRINCIPES DE DÉSENFUMAGE | DF 3

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.4.2 DÉSENFUMAGE DES ESCALIERS | DF 5

En conformité avec l'IT 246, les escaliers 1, 2, 3, 4, 5 et 7 seront désenfumés par un balayage naturel.

A cette fin, il sera mis en œuvre un ouvrant de désenfumage d'une surface libre de 1 m², dont le dispositif de commande sera situé au Rez-de-Cour, niveau le plus bas de chaque escalier. L'amenée d'air est assurée par l'ouverture conjointe de la porte donnant sur la circulation et de la porte donnant sur l'extérieur.

Création d'amenées d'air en partie basse des cages d'escaliers (portes).

III.4.3 DÉSENFUMAGE DES CIRCULATIONS HORIZONTALES ENCLOISONNÉES ET DES HALLS ACCESSIBLES PUBLIC | DF 6

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.4.4 DÉSENFUMAGE DES LOCAUX ACCESSIBLES AU PUBLIC | DF 7

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.4.5 DÉSENFUMAGE DES LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC | DF 8

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.5. ARTICLES CH | CHAUFFAGE, VENTILATION, RÉFRIGIRATION, CONDITIONNEMENT D'AIR, PRODUCTION DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE

III.5.1 IMPLANTATION DES APPAREILS DE PRODUCTION DE CHALEUR ET/OU DE FROID | CH 5 À 12

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.5.2 STOCKAGE DES COMBUSTIBLES | CH 13 À 17

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.5.3 EAU CHAUDE SANITAIRE | CH 26 ET 27

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.5.4 TRAITEMENT D'AIR ET VENTILATION | CH 28 À CH 40

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.5.5 TRAITEMENT D'AIR ET VENTILATION | CH 41 À CH 43

Les travaux de mise en conformité électrique comprendront :

- Le curage et la ventilation du local comptage situé en Rez-de-Douves ;
- La ventilation du local TGBT.

III.6. ARTICLES GZ | INSTALLATION AUX GAZ COMBUSTIBLES ET AUX HYDROCARBURES LIQUÉFIÉS

Sans objet.

III.7. ARTICLES EL | INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES

III.7.1 RÈGLES D'INSTALLATION | EL 5 À 11

Un organisme agréé vérifiera l'application des dispositions du chapitre VII du Titre 1er du Livre II du règlement de sécurité et en particulier (art EL 4 §1). Décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988. Norme NF C 15-100. Un RVRAT sera délivré par ce dernier et concernant les travaux de mise aux normes et textes ci-dessus.

Les travaux de mise en conformité électrique comprendront :

- La mise en œuvre d'un compteur de type C4 ainsi que toutes les mesures conservatoires pour la mise en œuvre ultérieure d'un poste HTA/BT en lieu et place du local comptage ;
- Le remplacement du tableau général basse tension (TGBT) ;
- Le remplacement des réseaux de distribution électrique principaux par de nouvelles verticalités, tout en intégrant une séparation des réseaux électriques CFO et CFA ;
- Le remplacement des tableaux divisionnaires existants par de nouveaux TD
- La réalimentation des terminaux depuis les nouveaux tableaux électriques.

III.7.2 INSTALLATIONS DE SÉCURITÉ | EL 12 À 17

Les différents départs des équipements de sécurité seront alimentés en amont de la protection générale du TGBT. Ils seront physiquement séparés des autres départs.

Les équipements de sécurité seront alimentés en câbles résistants au feu CR1.

III.7.3 MAINTENANCE, EXPLOITATIONS ET VÉRIFICATIONS | EL 18 ET 19

Présence d'une personne qualifiée pendant la présence du public pour assurer l'exploitation et l'entretien quotidien.

III.8. ARTICLES EC | ECLAIRAGE

III.8.1 ECLAIRAGE NORMAL | EC 6

Les appareils assurant l'éclairage normal des locaux et dégagements seront classés « 960 °C » du point de vue de leur réaction au feu.

III.8.2 ECLAIRAGE DE SÉCURITÉ | EC 7 À 15

L'éclairage de sécurité du Château sera réalisé par BAES.

III.9. ARTICLES AS | ASCENSEURS, ESCALIERS MÉCANIQUES, TROTTOIRS ROULANTS

III.9.1 ASCENSEURS | AS 1 À 3

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.10. ARTICLES GC | APPAREILS DE CUISSON DESTINÉS À LA RESTAURATION

III.10.1 APPAREILS INSTALLÉS DANS LES LOCAUX ACCESSIBLES OU NON AU PUBLIC | GC 19 ET 20

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.11. ARTICLES MS | MOYENS DE SECOURS

III.11.1 MOYENS D'EXTINCTION | MS 4 À 40 | Y 18

III.11.1.1 Bouches et poteaux d'incendie privés et points d'eau

Il sera mis en œuvre deux bouches relais dans la Cour d'Honneur, pouvant être alimentées depuis la bouche incendie publique existante, via leur point de raccordement au niveau de la place d'Armes, et deux réseaux DN 100 en sous-sol.

III.11.1.2 Robinets d'incendie armés

L'établissement dispose de 5 RIA – robinets d'incendie armés – dans les escaliers du site. Ces derniers sont non fonctionnels depuis des années et sont alimentés par un surpresseur positionné au sous-sol du Château. Il est prévu le curage complet des installations existantes.

III.11.1.3 Colonnes sèches

Sans objet.

III.11.2 DISPOSITIONS VISANT À FACILITER L'ACTION DES POMPIERS ET SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE | MS 41 À 52

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.11.3 SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE | MS 53 À 67 | Y 21 | L 15 | L 16

Dans le cadre des travaux, il est prévu la mise en œuvre d'un système de sécurité incendie de catégorie A avec un équipement d'alarme de type 1, de nouvelle génération. Les lignes de détection existantes des bâtiment Thiers (marque FINSECUR) seront conservées et connectées au nouvel SSI. Ce dernier devra donc être associatif.

Les matériels centraux du SSI seront localisés dans un local technique créé au Rez-de-Cour, surveillé par un détecteur du SSI. Une baie miroir sera installée au PC Sécurité Incendie de l'établissement constituant et garantissant un niveau d'accès 1 (au seul personnel d'exploitation du SSI).

L'alimentation du SSI et des équipements centraux déportés est réalisée depuis le TGBT principal, en amont de la protection générale.

III.11.3.1 Système de Détection Incendie

Les détecteurs automatiques d'incendie assureront une couverture partielle du site (remplacement des équipements terminaux, repositionnement des équipements à un emplacement adéquat, élargissement de la couverture aux espaces jugés nécessaires).

III.11.3.2 Système de Mise en Sécurité Incendie

L'établissement comportera 2 Zones d'Alarme (ZA) défini comme suit :

- ZA1 : Château
- ZA2 : Bâtiment rue Thiers

L'Equipement d'Alarme de type 1 assure la diffusion de l'alarme générale d'évacuation avec temporisation de 5 mn. L'établissement comportera les Zones de Compartimentage (ZC) correspondant à chaque zone d'alarme précitée.

III.11.4 ENTRETIEN ET CONSIGNES D'EXPLOITATION | MS 68 ET 69

Le SSI sera maintenu en bon état de fonctionnement par un technicien compétent habilité et fera l'objet d'un contrat d'entretien. Les interventions seront renseignées sur le registre de sécurité.

III.11.5 SYSTÈME D'ALERTE | MS 70 ET 71 | Y 22 | L 17

Dispositions existantes non modifiées par le projet.

III.11.6 ENTRETIEN, VÉRIFICATIONS ET CONTRÔLE | MS 72 À 75

Le registre de sécurité incendie du site est renseigné manuellement et enregistré par les différents intervenants au PC Sécurité.

Seules les signatures des organismes agréés et des techniciens compétents intervenants sur les installations techniques et de sécurité sont recueillies sur un document annexe en format papier.